

SYNDICAT MIXTE ADEVA PAYS VITRYAT
Séance du 25 février 2022 **DE_2022_002**
Adhésion et désignation des représentants à l'ANPP et CITOYENS ET
TERRITOIRES

Membres en exercice : 22

Date de la convocation: 21/02/2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-cinq février à 9 h 00 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la salle FOYER RURAL DE REIMS LA BRULEE sous la présidence de Monsieur Daniel FONTAINE

Présents : 18

Votants: 17

Présents : Eric CHAVEROU, Pascale CHEVALLOT, Christelle COLSON, Romain DESANLIS, Daniel FONTAINE, Jean-Pierre FORMET, Claude GUICHON, Caroline ISSENHUTH, Sylvain LANFROY, Alain PAUPHILET, Jean-Louis ROYER, Daniel STOLL, Pascal TRAMONTANA, Sylvian VALOTA

Pour: 17

Contre: 0

Présent(s) non votants : Charles DE COURSON, Pascal ERRE, François GSELL, Sébastien MIRGODIN

Abstentions: 0

Représentés: Jean-Pierre BOUQUET par Daniel FONTAINE, Mickael JACQUEMIN par Jean-Louis ROYER, Marylène SIMONNET par Daniel FONTAINE

Excusés: Olivier DELCOMBEL, Patrice TRIMBALET

Absents: Michel BOULANT, Hugues GERARDIN, Olivier MALOU

Secrétaire de séance: Jean-Louis ROYER

Objet: Adhésion et désignation des représentants à l'ANPP et CITOYENS ET TERRITOIRES - DE_2022_002

Citoyens et Territoires Grand Est est un réseau créé en 1994 et renouvelé à l'échelle du Grand Est en 2016, qui rassemble des territoires, des responsables associatifs, socio-économiques et des personnes ressources dans le but de renforcer la dynamique du développement des territoires dans le Grand Est.

Les missions de l'association sont multiples :

- Centre de ressources : connaissance du terrain, recueil d'expériences locales innovantes, enquêtes, études, actualité des territoires, ...
- Acteur de la formation et de l'accompagnement : projet de territoire, fusion des intercommunalités, médiation territoriale / gouvernance / démocratie locale, communes nouvelles, fonds européens, transition écologique, ...
- Animation d'un réseau : rencontres, débats, sensibilisation sur des sujets multiples ayant trait aux territoires, écoute des besoins locaux. Animation de réseaux de professionnels (Pays / PETR, GAL, DSU) et d'élus (présidents de Pays / PETR).
- Force de propositions : remontée des besoins et des suggestions des territoires auprès des pouvoirs publics dans un souci de développement équilibré des territoires (exemple : préparation des fonds UE, CPER, SRDEII, etc.).

RF
PREFECTURE DE CHALONS EN CHAMPAGNE

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 03/03/2022
051-200061083-20220225-DE_2022_002-DE

L'ANPP (Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays) a été créée en 1997. Elle joue un rôle d'appui concernant l'expression nationale des pays/PETR et facilite les échanges avec les pouvoirs publics. Elle organise une mise en réseau à l'échelle nationale (rencontres, notes d'actualité et d'analyse...).

Auparavant, les cotisations à ces 2 associations étaient distinctes. Depuis 2019, elles ont décidé de s'associer en créant une adhésion commune.

Pour l'ensemble de ces thématiques, le Syndicat peut bénéficier de la force du réseau de Citoyens et Territoires et de l'ANPP et participer aux activités et rencontres mises en œuvre pour ses membres.

le Comité Syndical

Compte tenu de l'intérêt que peut trouver le Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat,

propose :

- D'adhérer à l'Association Citoyens et Territoires et l'Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays (ANPP) pour l'année 2022 et d'acquitter la cotisation dont le montant s'élève à 1 000,00€ correspondant à la double adhésion ;
- De désigner un représentant élu du Syndicat Mixte au sein de ces 2 instances ;
- D'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

➤ **Après en avoir délibéré le Comité Syndical approuve à l'unanimité :**

- **l'adhésion du Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat à l'Association Citoyens et Territoires et l'Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays (ANPP) pour l'année 2022 et l'acquittement de la cotisation dont le montant s'élève à 1 000,00€ correspondant à la double adhésion ;**
- **la désignation de Mme Pascale CHEVALLOT pour représenter le Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat au sein de ces 2 instances,**
- **et autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.**

Fait et délibéré à la (au) FOYER RURAL DE REIMS LA BRULEE

Le 25 février 2022

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,
Daniel FONTAINE



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

